

# Sécurisez l'ouverture de votre compte-titres professionnel

---

## Documents juridiques et administratifs

- Extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- Statuts de la société certifiés conformes, mis à jour et signés par le représentant légal.
- Justificatif de domicile du siège social datant de moins de 3 mois (facture d'énergie, eau ou bail commercial).

## Conformité et identification (LCB-FT)

- Code LEI (Legal Entity Identifier) en cours de validité, renouvelé annuellement auprès d'un émetteur accrédité.
- Déclaration des bénéficiaires effectifs à jour, telle que déposée au Greffe du Tribunal de commerce.
- Copie des pièces d'identité en cours de validité (recto-verso) de tous les bénéficiaires effectifs.

## Mandats et autorisations

- Procès-verbal (PV) d'assemblée générale ou décision du dirigeant autorisant l'ouverture du compte-titres.
- Désignation explicite des mandataires habilités à agir sur le compte.
- Copies des pièces d'identité des mandataires et spécimen de signature pour chaque personne autorisée.

## Informations bancaires

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise au format IBAN pour lier le compte-titres au compte courant professionnel.